

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1993/L.10/Add.16
26 août 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-cinquième session
Point 21 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE
LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

Rapporteur : M. Ioan Maxim

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
XVI. FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE	2

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1992/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatif à l'organisation de la session et de divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1993/L.11 et ses additifs.

XVI. FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE

1. La Sous-Commission a examiné le point 15 de son ordre du jour à ses 8ème, 9ème, 10ème, 26ème et 33ème séances, les 6, 9, 10, 20 et 25 août 1993.
2. La Sous-Commission était saisie à cet effet des documents suivants :
Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.4/Sub.2/1993/30);
Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage sur le Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants (E/CN.4/Sub.2/1993/31 et Add.1);
Note du Secrétaire général présentée en application de la résolution 1992/3 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1993/32);
Note du Secrétaire général présentée en application de la résolution 1992/2 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1993/35).
3. A la 8ème séance, le 6 août 1993, M. Maxim, président-rapporteur du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, a présenté le rapport de celui-ci (E/CN.4/Sub.2/1993/30).
4. A la 9ème séance, le 9 août 1993, le Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants, M. Vitit Muntarbhorn, a fait une déclaration.
5. Au cours du débat général sur ce point, des déclarations 1/ ont été faites par les membres ci-après de la Sous-Commission : M. Alfonso Martínez (10ème séance), Mme Attah (9ème), Mme Chavez (8ème), Mme Daes (10ème), M. Eide (8ème), Mme Forero Ucros (10ème), M. Guissé (8ème), M. Hakim (10ème), Mme Ksentini (10ème), Mme Palley (10ème), M. Tian (10ème) et Mme Warzazi (9ème).
6. Des déclarations ont été faites (10ème séance) par les observateurs pour le Brésil, la Colombie, la République démocratique populaire de Corée et la République de Corée.
7. La Sous-Commission a également entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Anti-Slavery International for the Protection of Human Rights (9ème séance), Association lesbienne et gay internationale (8ème), Association pour l'école instrument de paix (7ème), Association internationale des juristes démocrates (8ème), Association

internationale des éducateurs pour la paix mondiale (9ème), Commission internationale de juristes (8ème), Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises (9ème), Fédération abolitionniste internationale (8ème), Human Rights Advocates (8ème), International Educational Development (10ème), Libération (9ème) et Mouvement international de réconciliation (9ème).

8. Les observateurs pour l'Inde (10ème séance) et pour la Thaïlande (9ème) ont fait des déclarations équivalant à un droit de réponse.

Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage

9. A sa 26ème séance, le 20 août 1993, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1993/L.7 présenté par M. Chavez, M. Eide, Mme Ferriol Echevarria, M. Hakim, Mme Ksentini, M. Maxim, M. Ramadhane, Mme Warzazi et M. Yimer. Par la suite, M. Alfonso Martínez, M. Guissé, M. Khalil et M. Joinet se sont portés coauteurs du projet.

10. Mme Ksentini et M. Yimer ont fait des déclarations à propos du projet de résolution.

11. Mme Warzazi s'est retirée de la liste des coauteurs.

12. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le représentant du Secrétaire général a exposé les incidences financières qu'avait le projet de résolution.

13. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

14. Pour le texte adopté, voir section A, chapitre II (résolution 1993/5).

Esclavage et pratiques analogues à l'esclavage en temps de guerre

15. A la 26ème séance, le 20 août 1993, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1993/L.12 présenté par Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, Mme Chavez, Mme Daes, M. Eide, Mme Forero Ucros, M. Hakim, M. Hatano, M. Heller, Mme Ksentini, M. Maxim, Mme Palley et Mme Warzazi.

16. Au nom des auteurs, Mme Daes a informé la Sous-Commission qu'un projet de résolution révisé allait être publié.

17. La Sous-Commission a décidé de surseoir à l'examen du projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1993/L.12.

18. A la 33ème séance, le 25 août 1993, la Sous-Commission a examiné un projet de résolution révisé (E/CN.4/Sub.2/1993/L.12/Rev.1) présenté par Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide, M. Hatano,

Mme Ksentini, Mme Palley, Mme Warzazi et M. Yimer. Par la suite, M. Despouy, M. Joinet et M. Maxim se sont portés coauteurs du texte.

19. Le projet de résolution révisé présentait les modifications suivantes :

a) Au deuxième paragraphe du préambule, après l'expression "dont sont victimes les femmes et les enfants", ajout du membre de phrase "et 1993/46 du 8 mars 1993, dans laquelle elle a condamné tous les actes de violence et les violations des droits de la personne humaine qui visent spécifiquement les femmes, y compris ceux qui se produisent dans des situations de conflit armé";

b) Aux paragraphes 1 et 4 du dispositif, remplacement du membre de phrase "désigner un Rapporteur spécial parmi les membres de la Sous-Commission pour entreprendre" par "charger Mme Linda Chavez, en qualité de Rapporteur spécial, d'entreprendre";

c) Insertion d'un nouveau paragraphe 2 dans le dispositif, avec renumérotation des autres paragraphes;

d) Insertion d'un nouveau paragraphe 6 dans le dispositif.

20. Mme Daes a proposé oralement la modification suivante :

Dans les paragraphes 1, 5 et 6 du dispositif, ajouter le mot "armé" après "conflit interne".

21. M. Alfonso Martínez a proposé l'amendement suivant :

Au paragraphe 1 du dispositif, ajouter "notamment" avant "en temps de guerre".

22. L'amendement a été accepté par les coauteurs.

23. Des déclarations ont été faites sur le projet de résolution et sur ses amendements par M. Alfonso Martínez, Mme Chavez, Mme Daes, M. Despouy, M. Guissé, M. Tian et M. Yimer.

24. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le représentant du Secrétaire général a exposé les incidences financières qu'avait le projet de résolution.

25. Le projet de résolution, tel que révisé et amendé, a été adopté sans être mis aux voix.

26. Pour le texte adopté, voir section A, chapitre II (résolution 1993/24).

Assistance supplémentaire en vue de l'étude des moyens de résoudre les problèmes découlant de l'ancienne institution de l'esclavage

27. A la 26ème séance, le 20 août 1993, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1993/L.13 présenté par Mme Chavez,

M. Guissé, Mme Palley et Mme Warzazi. Par la suite, Mme Attah s'est jointe aux coauteurs.

28. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

29. Pour le texte adopté, voir section A, chapitre II (résolution 1993/6).
Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage

30. A la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1993/L.14 présenté par Mme Boutkevitch, Mme Chavez, M. Chernichenko, M. Hakim, M. Joinet, Mme Ksentini, M. Maxim, Mme Palley, M. Ramadhane, M. Sachar, Mme Warzazi et M. Yimer. Par la suite, Mme Daes et M. Guissé se sont portés coauteurs du texte.

31. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

32. Pour le texte adopté, voir section A, chapitre II (résolution 1993/7).
